



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement : Oise

Question écrite n° 9562

Texte de la question

M Jean-François Mancel expose à M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, les difficultés auxquelles va se trouver confronté le département de l'Oise, lors de la prochaine rentrée scolaire, en raison de l'insuffisance du nombre des instituteurs. En effet, si cinquante postes supplémentaires ont été obtenus l'an dernier, cette augmentation n'est plus suffisante en 1989 pour assurer à la fois l'enseignement, la formation continue des maîtres et le remplacement des enseignants en congé. Actuellement 88 790 élèves ont été recensés dans les cycles pré-élémentaires et élémentaires de ce département, pour l'année 1988-1989. Ce chiffre représente une progression de 1,22 p 100 des effectifs, soit la plus importante des trois départements de l'académie d'Amiens. Il lui demande s'il n'estime pas nécessaire que le nombre de postes d'enseignants soit régulièrement adapté aux situations nouvelles et souhaite vivement qu'une augmentation des effectifs d'instituteurs du département de l'Oise permette l'accueil des élèves dans des conditions satisfaisantes pour la prochaine rentrée scolaire.

Texte de la réponse

Reponse. - La situation du département de l'Oise dont les effectifs augmentent régulièrement a toujours été prise en compte : depuis 1981 ce département a reçu 312 emplois d'instituteurs. Cet effort a été rendu possible notamment grâce aux transferts opérés depuis les autres départements de l'académie. Ces attributions ont permis non seulement d'assurer l'accueil des effectifs supplémentaires dans les écoles élémentaires, mais aussi d'améliorer notablement la préscolarisation et, dans ce domaine, l'Oise, qui accueille maintenant entre l'enseignement public et l'enseignement privé plus de 95 p 100 des enfants de trois ans, a comblé son retard. Le département de l'Oise va bénéficier, pour la rentrée de 1989, de l'intégralité de la dotation attribuée à l'académie d'Amiens ainsi que des transferts interdépartementaux auxquels a procédé le recteur d'académie, soit de 45 postes au total.

Données clés

Auteur : [M. Mancel Jean-François](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9562

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 février 1989, page 694